1936

LETTRE
DE LA COVR
DE PARLEMENT
DE PARIS,
ENVOYE'E AVX PARLEMENS DV ROYAVME.

Du 18. Ianuier mil six cens quarente-neuf.

A PARIS,
Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy.

M. DC. XLIX.
Auec Priuilege de sa Majesté

MESSIEVRS,

Nous iugeons bien que vous aurez appris par le bruit commun, ce que les siecles à venir auront peine de croire, Que dans le temps où il y auoit lieu d'esperer quelques bons effets de la Declaration que nous auions procurée pour restablir l'ordre dans l'Estat, & soulager la misere des Peuples; le Cardinal Mazarin a enleué le Roy de Paris à deux heures apres minuict, & fait inuestir la Ville; Ce qui a mis l'estonnement & la crainte dans l'esprit de tous les gens de bien: Et pour donner pretexte à vne action si estrãge, il a fait écrire vne Lettre aux Preuost des Marchãds & Escheuins, par laquelle il nous accuse d'auoir eu intelligence auec les Estrangers, pour leur mettre entre les mains la personne du Roy. Qui est vne calomnie qui se destruit assez d'elle-mesme, & dont n'auons besoin de nous

780828

iuſtifier, Mais de vous informer, que le deſſein dudit Cardinal Mazarin, n'a autre but, que d'opprimer & aneantir le Parlement & la Ville de Paris, afin par vne oppreſſion commune, d'aſſujettir les autres Prouinces du Royaume, & eſtablir ſa tyrannie au poinct de ſe rendre maiſtre abſolu de ce qui eſt le plus conſiderable dans l'Eſtat. Ce qui eſt tellement iniuſte & contraire aux Loix de cette Monarchie & à l'authorité Royale, que nous nous promettons que vous vous employerez de tout voſtre pouuoir pour empeſcher vn ſi pernicieux deſſein. Nous auons pour ſatisfaire à noſtre deuoir, donné vn Arreſt par lequel le Cardinal Mazarin eſt declaré perturbateur du repos public, ennemy du Roy & de ſon Eſtat, afin de deſtromper les Peuples, qui ſe pourroient laiſſer ſurprendre aux ordres qu'il donne ſous le nom du Roy, duquel il a abuſé depuis pluſieurs années. La Ville de Paris a leué des troupes, & Monſieur le Prince de Conty, auec beaucoup de Princes, Ducs & Pairs, Officiers de la Couronne, & autres Perſonnes de condition, ſont venus au Parlement declarer qu'ils vouloient ſeruir le Roy auec nous en cette occaſion, pour arreſter le cours des entrepriſes dudit Cardinal Mazarin. Nous vous

donnons

donnons part de ce que nous auons fait jusques à present, & de l'estat où sont les choses; Et comme nous n'auons tous qu'vn mesme interest & vne mesme intention pour le seruice du Roy, nous esperons que vos conduites & les nostres se rapporteront en sorte, qu'il paroistra que n'auons tous qu'vn mesme esprit. Et comme nous auons desia preparé les moyens pour nous defendre contre vne telle oppression, nous ne doutons point que par vos prudences, vous ne pouruoyez au plustost à vostre conseruation & à la nostre; & qu'ainsi tous ensemble, agissans d'vn mesme sentiment, nous asseurions celle de l'Estat, empeschant vne guerre ciuile, qui n'auroit pour cause que l'ambition d'vn Estranger. Nous voulons conseruer vne parfaite intelligence auec vous, & demeurons,

MESSIEVRS,

Vos bons Freres & amis, les Gens tenans la Cour de Parlement de Paris. Signé, DV TILLET.

Ce 18. Ianvier 1649.